

VACANCE DE POSTE	
Un Professeur agrégé ou certifié ayant une formation en didactique du FLE (<i>Français Langue Etrangère</i>) et une expérience d'enseignement du FLE	
<u>Date de prise de fonction</u> Vacant à partir Du 01/02/2025	<u>Mode de recrutement</u> Affectation soumise à durée de séjour de 2 ans éventuellement renouvelable 1 fois

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES ; son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie, préfigure la trajectoire de son prochain contrat quinquennal avec l'État.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 5 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Un emploi de second degré, ayant une formation en didactique du FLE (Français Langue Etrangère) et une expérience d'enseignement du FLE est à pourvoir au Département des Lettres, Langues et Sciences Humaines à compter du 1^{er} février 2025.

Activités d'enseignements :

La personne recrutée sera amenée à assurer une partie conséquente de son service au sein de la Maison des Langues et des Mobilités (MLM) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour laquelle elle assurera des fonctions d'ingénierie pédagogique, d'animation et de coordination tant sur le volet « FLE » que sur le volet « apprentissage des langues », qu'elles soient étrangères ou régionales et autochtones. Elle assurera également des enseignements au département LLSH, et le cas échéant dans les autres composantes de l'établissement.

La Maison des Langues et des Mobilités est un centre dédié à la formation initiale et continue, aux ressources pédagogiques et aux certifications linguistiques. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de valorisation du plurilinguisme de l'établissement et contribue à son rayonnement ainsi qu'à celui de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional.

La Maison des Langues et des Mobilités encourage l'apprentissage des langues vivantes en tant qu'outils de communication essentiels. Elle propose des ressources, des formations et des services en langues à destination des étudiants et du personnel universitaire. En outre, elle participe activement au développement de partenariats régionaux axés sur l'apprentissage des langues. Ces collaborations visent à créer des parcours de formation bilingue, à valoriser les langues océaniques et à renforcer les liens avec les universités et alliances françaises de la région. Ces initiatives offrent également des opportunités d'apprentissage aux étudiants de ces institutions, favorisant ainsi les échanges et l'appropriation des dispositifs de mobilité internationale tels qu'ERASMUS +.

Dans ce cadre, la personne recrutée aura comme mission d'élargir la pratique des langues étrangères au sein de la MLM (en particulier espagnol et japonais qui sont enseignés dans deux filières de Licence), de valoriser le laboratoire de langues par des activités en autonomie guidée et le plurilinguisme notamment par l'organisation d'événements en lien avec les composantes de l'université.

Elle contribuera également à la réussite des mobilités entrantes et sortantes de l'UNC, en participant à la conception et la réalisation des projets pédagogiques et culturels des universités d'été et d'hiver de français, ainsi que des séjours de mobilité sur mesure et en facilitant les mobilités des étudiants étrangers vers l'UNC grâce à un soutien pour renforcer leur maîtrise du français.

De plus, la personne recrutée animera des séances de Français Langue Étrangère (FLE) pour les étudiants et le personnel en mobilité entrante, avec le soutien éventuel de moniteurs étudiants. Elle sera également impliquée dans la définition et la mise en œuvre des différents "produits" de FLE proposés par la structure, tels que les séjours linguistiques, la plateforme pédagogique et les activités culturelles.

Ses tâches comprendront :

- le suivi du développement des plateformes numériques d'enseignement FLE en lien avec les partenaires associés et responsables pédagogiques des filières ;
- l'encadrement des moniteurs et stagiaires attachés aux formations en FLE de la MLM ;
- la coordination générale des enseignements FLE de la MLM
- l'encadrement et le suivi des formations et certifications en français proposées par la MLM;
- une veille technologique et pédagogique liées aux missions précédemment citées ;
- une implication dans le suivi des programmes développés par la MDLM à destination des partenaires institutionnels locaux et étrangers.

Il est attendu du candidat :

- une polyvalence en matière d'enseignement du FLES et des compétences en anglais et en TICE, afin de pouvoir intervenir dans les différentes formations en FLES relevant de la MLM, ainsi que du département LLSH (lettres langues et sciences humaines) dans lequel la personne recrutée pourra également être amenée à prendre des enseignements en didactique des langues et en anglais LLCER et en LEA si la compétence en anglais est avérée ;
- une capacité à adapter pédagogie et contenus formatifs aux complexités du contexte calédonien marqué par la diversité linguistique et culturelle ;
- un réseau international en vue de contribuer au développement des échanges et des partenariats de l'UNC sera apprécié ;
- une excellente maîtrise des outils informatiques afin de pouvoir travailler à distance et développer les formations à distance.

La personne retenue devra naturellement participer pleinement à la vie de la MLM et du département LLSH : (réunions, commissions ...), et pourra être amenée à encadrer des projets tutorés et des stages.

Contacts utiles :

Gilles PESTANA, directeur du département LLSH : gilles.pestana@unc.nc

Elatiana RAZAFI, référente disciplinaire FLE : elatiana.razafi@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : gwendoline.bourhis-prigent@unc.nc

Nima ABDILLAHI, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature (pièce d'identité, curriculum vitae, lettre de motivation, arrêté justifiant le classement, arrêté de la dernière affectation et le cas échéant, justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) sont à déposer directement dans GALAXIE/VEGA

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

au plus tard le 18/10/2024

Conditions pour bénéficier d'une affectation soumise à durée de séjour en outre-mer

- Être **PRAG ou PRCE titulaire** et justifier d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors des territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sauf pour l'agent dont le centre des intérêts moraux et matériels se situe en Nouvelle-Calédonie.

Modalités d'accueil dans le supérieur des PRAG-PRCE titulaires en affectation soumise à durée de séjour

(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

- **Séjour de 2 ans renouvelable 1 fois**, sur demande de l'enseignant et après accord de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Le cas échéant, perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année d'affectation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de l'affectation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Le cas échéant, perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR) pour les enseignants en position d'activité au moment de leur affectation**, comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 80% pour l'enseignant et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant	7 948 €	7 948 €
Conjoint	5 045 €	12 993 €
Par enfant à charge	937 €	13 930 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins cinq années avant l'affectation en Nouvelle-Calédonie

- **le cas échéant, perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une affectation de 2 ou 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation